

Entre **Bouches-du-Rhône Tourisme**, Agence de développement et de réservation touristique, située 13 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, représentée par sa Directrice Générale, **Madame Isabelle Brémont** et dénommée ci-après « Bouches-du-Rhône Tourisme »

Et

.....(Nom de la structure), représenté par
.....(Nom, prénom & fonction du signataire)

et dénommé ci-après « Le partenaire »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

■ OBJET

Une nouvelle version du PASS MyProvence entre en vigueur à compter du **1^{er} avril 2017**. Cet avenant a pour but de préciser les modifications impactées par cette nouvelle version pour le partenaire & Bouches-du-Rhône Tourisme.

■ LES ENGAGEMENTS DE BOUCHES DU RHONE TOURISME

- Mettre gratuitement à disposition du partenaire **un outil de suivi du dispositif** PASS MyProvence
- Fournir à l'ensemble des titulaires de la carte Pass, **le nouveau PASS MyProvence** et les nouvelles conditions d'utilisation (ci-jointes)

■ LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- **Enregistrer chaque passage** des clients muni du PASS MyProvence, sur l'outil mis à disposition gratuitement par Bouches-du-Rhône Tourisme
- Si un client se présente avec un PASS – ancien modèle, **le partenaire appliquera la réduction**, tout en invitant le titulaire à télécharger le nouveau PASS, sur le site <http://pass.myprovence.fr>

A noter : à compter du 1^{er} avril 2017, la liste des partenaires est disponible uniquement sur le site pass.myprovence.fr. Le livret du PASS ne sera pas réédité. Le partenaire n'est plus tenu de mettre des flyers à disposition de ses clients.

■ DUREE

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} avril 2017, jusqu'au 31 décembre 2017

Les autres articles de la convention signée le demeurent inchangés.

Le présent avenant comporte une page. Fait en deux exemplaires originaux, le.....

Isabelle Brémont,
Directrice Générale

Le Partenaire (Préciser Nom, Prénom et Fonction)
.....

Bouches-du-Rhône Tourisme

Signature & cachet de la structure partenaire

Conditions d'utilisation du Pass MyProvence

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation de la Carte Pass MyProvence.

Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation de la Carte Pass MyProvence et à les accepter sans réserve. Le « Pass MyProvence » est mis à disposition gratuitement et sans obligation d'achat par Bouches-du-Rhône Tourisme. Sa validité est illimitée.

Bouches-du-Rhône Tourisme, Association de loi 1901, sis 13, rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, est coordinateur de l'opération.

■ **ARTICLE 1** : L'opération Pass MyProvence est strictement réservée aux adultes, résidents des Bouches-du-Rhône ayant demandé le « Pass MyProvence » à Bouches-du-Rhône Tourisme, en s'inscrivant sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 2** : Le Pass MyProvence est délivré à raison d'un seul exemplaire par foyer (même nom, même adresse) et de façon nominative (Prénom et Nom) dans la limite des stocks disponibles.

■ **ARTICLE 3** : Le Pass MyProvence est utilisable toute l'année dans les sites partenaires, dans les conditions normales de visites des sites et activités concernées, hors manifestations exceptionnelles et restrictions mentionnées.

Le Pass MyProvence ne donne pas d'accès prioritaire aux sites et ne peut être utilisé pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.

Les sites partenaires peuvent changer d'une année à l'autre. La liste est actualisée sur le site <http://pass.myprovence.fr>

■ **ARTICLE 4** : Le Pass MyProvence permet à son titulaire de bénéficier d'un accès gratuit et illimité dans les sites participants à l'opération, à **condition qu'il soit accompagné d'une personne payant plein tarif**. Le titulaire doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site muni de sa carte nominative et d'une pièce d'identité. La gratuité est appliquée selon les conditions tarifaires de chaque structure.

■ **ARTICLE 5** : En cas d'utilisation non conforme au règlement (utilisation par un tiers, carte falsifiée ou copiée, etc...), le gestionnaire du site constatant l'irrégularité se doit d'en informer Bouches-du-Rhône Tourisme et l'utilisateur se verra refuser la gratuité de l'accès au site.

■ **ARTICLE 6** : Lors de chaque utilisation du PASS MyProvence par l'utilisateur les informations concernant cette visite sont enregistrées. Ces données de passage sont conservées par Bouches-du-Rhône Tourisme à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données peuvent être utilisées par Bouches-du-Rhône Tourisme dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass MyProvence et de prospection commerciale.

■ **ARTICLE 7** : Bouches-du-Rhône Tourisme n'est pas responsable des prestations vendues par ses partenaires. Les tarifs des prestataires sont donnés à titre indicatif sous réserve de disponibilité, et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

■ **ARTICLE 8** : La version des conditions d'utilisation en ligne sur <http://pass.myprovence.fr> prévalent sur toute version imprimée de date antérieure. Les conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment. Toute mise à jour suite à modification des conditions d'utilisation sera portée à la connaissance des sites partenaires dans les meilleurs délais par Bouches-du-Rhône Tourisme. La diffusion par Bouches-du-Rhône Tourisme de toute nouvelle version des conditions générales de vente annule et remplace les précédentes.

■ **ARTICLE 9** : Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Bouches-du-Rhône Tourisme, qui peut, sauf opposition du client, les communiquer à ses partenaires.

Ce destinataire aura communication des coordonnées du titulaire du Pass MyProvence

La transmission de ces données est destinée à des fins d'envoi d'informations.

Bouches-du-Rhône Tourisme a pris toutes les garanties nécessaires pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le détenteur du Pass MyProvence dispose, sans frais, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour l'exercice de ses droits, l'utilisateur est invité à s'adresser à :

Bouches-du-Rhône Tourisme – Service PASS MyProvence
Le Montesquieu - 13 rue Roux de Brignoles -13006 Marseille
Téléphone : 04.91.13.84.24
Courriel : pass@myprovence.fr

■ Vous pouvez à tout moment demander la résiliation de votre abonnement à la newsletter en prenant contact avec Bouches-du-Rhône Tourisme.

RENSEIGNEMENTS

Bouches-du-Rhône Tourisme – Service PASS MyProvence
Le Montesquieu - 13 rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Téléphone : 04.91.13.84.24
Courriel : info@myprovence.fr

